



PÔLE CŒUR POUMONS VASCULAIRE

SERVICE MEDICO-CHIRURGICAL DE CARDIOLOGIE

CARDIOLOGIE MEDICALE

Pr Joseph ALLAL
Chef de Service

Pr Luc-Philippe CHRISTIAENS
Pr Daniel HERPIN

Dr Alain AMIEL
Dr Corinne BEAUFORT
Dr Damien COISNE
Dr Bruno DEGAND
Dr François LE GAL
Dr Benoît LEQUEUX
Dr Sébastien LEVESQUE
Dr Jean MERGY
Dr Pascale RAUD-RAYNIER
Dr Nicolas VARROUD-VIAL

Dr Rodrigue GARCIA
Dr Marie Eve GOURDON
Dr Elisa LARRIEU-ARDILOUZE

Urgences cardiologiques

☎ : 05 49 44 46 27

Unité de Soins Intensifs de Cardiologie

Dr BEAUFORT : poste 46244
Dr VARROUD-VIAL : poste 42922
Dr LEVESQUE : poste 42053
☎ : 05 49 44 46 28 ☎ : 05 49 44 39 51
Médecin de garde - ☎ : 05 49 44 37027

Consultation et Explorations

cardiologiques ☎ : 05 49 44 44 42

Secrétariat des hospitalisations

☎ : 05 49 44 44 12

Scanner cardio-thoracique

☎ : 05 49 44 37 39
IRM ☎ : 05 49 44 44 67

Cardiologie interventionnelle

Pr ALLAL
Pr CHRISTIAENS
Dr LEVESQUE
Dr MERGY
Dr RAUD-RAYNIER
Hospitalisation ☎ : 05 49 44 39 41
Coordinatrice - ☎ : 05 49 44 37 27
(ou 46 309)

Rythmologie et stimulation cardiaque

Dr AMIEL
Dr DEGAND
Dr LE GAL
Secrétariat ☎ : 05 49 44 37 29
Hospitalisations - ☎ : 05 49 44 39 02
Coordinatrice - ☎ : 05 49 44 37 27
(ou 46 309)

Cardiologie et hypertension artérielle

Centre de Prévention des Maladies
Cardiaques et Vasculaires (CPMCV)
Pr HERPIN - ☎ : 05 49 44 48 13
Hospitalisations - ☎ : 05 49 44 41 88

Réseau d'Aide à Domicile de

l'Insuffisance Cardiaque (RADIC)
Dr LEQUEUX - ☎ : 05 49 44 48 96

Praticiens attachés :

Dr Abdallah ANZID
Dr Alexandre CHABRUN
Dr Marc-André CIBER
Dr Véronique DEBOUVRY (angiologue)
Dr Véronique DOUDOUX (angiologue)
Dr Jérôme FERRANDIS
Dr Jacqueline LE HENAFF-MILLET
Dr Pierre LLATY

Vous allez bénéficier de l'implantation d'un pace maker

Le but de la mise en place du stimulateur cardiaque est de provoquer une contraction du muscle cardiaque grâce à une impulsion électrique.

Sous anesthésie locale, le cardiologue procède à la mise en place d'un boîtier au niveau de l'épaule. Ce boîtier est relié au cœur par une ou plusieurs électrodes introduites par voie veineuse.

La durée d'hospitalisation est d'environ **quatre jours**.

Une préparation cutanée est nécessaire pour réaliser votre examen. **Cette préparation cutanée est à réaliser à votre domicile avant votre hospitalisation.**

Si votre traitement comporte des AVK (PREVISCAN, SINTROM, ou COUMADINE), ou des NACO (PRADAXA, XARELTO ou ELIQUIS), **un arrêt 48h avant l'examen est nécessaire. Sauf si vous êtes porteur d'une valve cardiaque.**

Tous les autres traitements doivent être maintenus.

Pour toutes questions complémentaires ou en cas d'impossibilité vous pouvez contacter la coordinatrice de Cardiologie en téléphonant au 05 49 44 37 27 entre 9h et 16 heures.



ORGANISATION DE VOTRE HOSPITALISATION

Les documents à fournir pour votre hospitalisation sont les suivants:

- Ⓢ votre convocation,
- Ⓢ votre carte d'assuré social,
- Ⓢ la complémentaire santé,
- Ⓢ les documents médicaux en votre possession : électrocardiogrammes, radios pulmonaires, résultats de bilans sanguins, ordonnances récentes ou liste des médicaments que vous prenez.

Vous pouvez obtenir, **dans la limite des chambres disponibles**, une chambre particulière en contactant le service Happytal pour connaître les modalités de prise en charge au 05 49 44 38 97. Une majoration de 55 euros par jour d'hospitalisation vous sera alors facturée.

Signalez votre demande de chambre particulière par téléphone auprès de la coordinatrice avant votre hospitalisation le plus rapidement possible.

A votre arrivée, veuillez vous présenter auprès des Hôtesse d'accueil du Centre Cardio-Vasculaire (en entrant sur votre gauche) afin de réaliser vos papiers.

Pour votre confort, veuillez vous munir :

- Ⓢ d'une paire de pantoufles,
- Ⓢ d'une robe de chambre,
- Ⓢ d'un nécessaire de toilette.

Il est souhaitable de laisser les objets de valeur (montre, bijoux, chéquiers...) à votre domicile. Il est également conseillé de n'apporter que peu d'argent pour vos dépenses (téléphone, télévision...). Le CHU décline toute responsabilité en cas de perte.